DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-484

Acquisition d'une parcelle - Réserve Naturelle Régionale - Prairie de Galuchet - KY 42

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

Président :
MONSIEUR JÉRÔME **BALOGE**

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026

Délibération n° D-2026-484

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Acquisition d'une parcelle - Réserve Naturelle Régionale - Prairie de Galuchet - KY 42

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) sur le secteur du Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre niortaise, les consorts Maroleau, propriétaires concernés par le périmètre, ont souhaité céder un terrain à la Commune de Niort, situé prairie de Galuchet.

La parcelle à usage de culture de peupliers, cadastrée section KY n°42, d'une superficie de 15a 81ca, située en zone Nf (secteur réservé aux espaces forestiers), est intéressante sur les plans de la biodiversité et de l'environnement.

Afin que cette parcelle puisse être protégée et intégrer le périmètre de la RNR, il est nécessaire de procéder à son acquisition.

Les propriétaires ont proposé de céder ce foncier à la Commune, moyennant le prix global de 1 500 €, soit environ 0,95 du m^2.

Cette acquisition fera l'objet d'une subvention de la Région à hauteur de 60 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée KY n°42, d'une contenance totale de 15a 81ca moyennant le prix de 1 500 €, ainsi que la signature de tous actes afférents à cette transaction.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Lydia ZANATTA — **Jérôme BALOGE**

Mention des voies et délais de recours :
« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».

Parcelle KY 42

N

Format A4
Echelle : 1:5 152
Imprimé le : 19/08/2026

0 60 120 180 240 m

